



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 09 février 2022 - PV N°22

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSE : M. BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 05 ET 06.02.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50111.2 PAYS BEAUMONTOIS - PAYS LA FORCE GINESTET

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50296.2 TSMB - NONTRON ST PARDOUX 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50387.2 PERIGORD VERT - CORGNAC/ST JC/SAR

N°50389.2 CHAMPAGNAC DE BELAIR - JUMILHAC

N°50390.2 LA CHAPELLE FAUCHER - PAYS GRANITIQUE

Poule B N°50453.2 CONDAT BEAUREGARD 2 - MEYRALS 2

N°50454.2 LA BACHELLERIE - SARLAT PORTUGAIS

N°50457.2 MONTIGNAC 2 - TERRASSON PORTUGAIS

Poule C N°50520.2 MONBAZILLAC SIGOULES 2 - BELVES

Poule D N°50589.2 PAYS DE MONTAIGNE 2 - RIBERAC 3

N°50587.2 ST GERMAIN CHANTERAC-NEUVIC ST LEON 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51212.2 ROUFFIGNAC PLAZAC - MARSANEIX 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°50520.2 MONBAZILLAC SIGOULES 2 - BELVES

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50587.2 ST GERMAIN CHANTERAC - NEUVIC ST LEON 2

Poule E N°50655.2 CHANCELADE MARSAC 2 - ATUR

DEPARTEMENTAL 4

Poule D N°51276.2 ST VINCENT CONNEZAC 2 - LA ROCHE CHALAIS 2

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50587.2 ST GERMAIN CHANTERAC - NEUVIC ST LEON 2



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 09 février 2022 - PV N°22

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°50519.2 EYMET

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51209.2 VILLAC

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule B N°53786.1 GENIS SALAGNAC

Poule C N°53753.1 LAMPONAISE CARSACOISE 2

N°53752.1 CAMPAGNAC DAGLAN 2

Poule D N°53810.1 NAUSSANNES ST SABINE

FEMININES CHAMPIONNAT A 11

N°52072.2 LA BACHELLERIE Ent.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de VERGT 3 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE C est déclarée forfait général suite à 3 forfaits les 23/01,30/01 et 06/02/2022. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 3

Poule A Match N°50390.2 LA CHAPELLE FAUCHER - PAYS GRANITIQUE

1 joueur du club de PAYS GRANITIQUE a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 06/02/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PAYS GRANITIQUE sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.